

MINISTÈRE DES ARMÉES

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION
DU SERVICE NATIONAL
ET DE LA JEUNESSE

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous adresser votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Cette journée constitue la dernière étape obligatoire de votre parcours de citoyenneté, après l'enseignement de défense que vous avez suivi dans votre établissement scolaire et votre recensement auprès de la mairie de votre domicile.

Vous pourrez décider de poursuivre ensuite ce parcours de citoyenneté sous la forme volontaire d'un engagement citoyen : service civique, volontariat pour l'insertion, volontariat dans les armées, service militaire volontaire, etc.

Le certificat individuel de participation que vous recevrez en fin de journée vous permettra de justifier, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans¹, d'une position régulière vis-à-vis des obligations de service national. Vous pourrez ainsi vous inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique tels que le baccalauréat, le permis de conduire, le certificat d'aptitude professionnelle, etc.

Si la date qui vous est proposée ne vous convient pas, vous disposez de quinze jours pour prendre contact avec mes services, aux coordonnées situées en haut à gauche de votre convocation². Vous aurez alors la possibilité de choisir parmi deux autres dates au moins.

Enfin, je vous invite à signaler toute erreur éventuelle dans votre nom, vos prénoms, ou votre adresse afin de pouvoir obtenir le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté le jour même de votre présence.

Je vous souhaite une excellente journée défense et citoyenneté, et vous prie de croire, madame, monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le général de corps d'armée Daniel MÉNAOUINE directeur du service national et de la jeunesse

¹ Au-delà de cet âge, plus aucun justificatif n'est nécessaire.

² N'oubliez pas de rappeler votre numéro identifiant défense, numéro d'identification à dix chiffres indiqué dans la case « Votre référence » ; il permettra de vous identifier plus aisément.



ée défense et citoyenneté (JDC)

Article R.* 112-3 du code du service national Imprimé n° 106*/15



Pour toute information:

Nous contacter: www.defense.gouv.fr/idc/

ma-jdc/contacts-et-coordonnees

Mail: csn-lille.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone: 0359004300

0359004300

Votre référence

(à rappeler dans toute correspondance):

2359053164

EXPÉDITEUR CSN DE LILLE BASE DE DEFENSE DE LILLE CASERNE VANDAMME -17 Rue Lydéric 59001 LILLE DESTINATAIRE

Le 22/10/2019

ORDRE DE CONVOCATION

Afin de participer à la Journée Défense et Citoyenneté, vous êtes convoqué(e):

le 02 décembre 2019

08:30

à l'adresse suivante:

En sortant de la gare, prendre la ligne n° 6 direction Roost-Warendin 4 paves, descendre à l'arrêt Canivez. Le site se trouve à 200 m sur la droite. En cas de problème, contacter le 0674597417.

DETACHEMENT 12EME BSMAT - DOUAL Anciennement 8EME RMAT - DOUAI Rue Rhin et Danube **59500 DOUAI**

Contactez impérativement votre centre chargé du service national par tout moyen (Internet, téléphone ou courrier) aux coordonnées figurant en haut de cette page, en rappelant votre référence :

- si votre adresse est différente de celle mentionnée sur cette convocation,
- ou pour toute difficulté liée à la présente convocation, notamment quant à la date et au lieu.



Accès

Vous devez vous présenter en possession de la présente convocation et d'une pièce officielle d'identité française avec photographie (Art. R.*112-4 du code du service national).

ATTENTION! Sans ces deux documents, l'accès peut vous être refusé.



Accessibilité

Vous êtes atteint d'un handicap.

Pour connaître les conditions d'accessibilité à la journée défense et citoyenneté, merci de contacter votre centre chargé du service national aux coordonnées figurant en haut de cette page.



Alertes

En cas de circonstances exceptionnelles (conditions climatiques, mesures de sécurité Vigipirate, mouvements sociaux...), la session JDC peut être annulée.

Les « alertes annulation » sont consultables sur le site Internet : www.defense.gouv.fr/jdc.



Transports

Connectez-vous sur

Pour vous rendre à la JDC par le réseau local de transport en commun, vous devez au préalable acheter un ticket ou utiliser votre carte (si vous en possédez déjà une). En contre-partie, lors de cette journée, vous recevrez deux tickets (ou un ticket aller-retour ou une carte journée, etc...).



Vous pourrez procéder à la mise à jour de votre dossier, vous informer, dialoguer et télécharger.



Ne pas oublier d'apporter

- Cet ordre de convocation.
- Une pièce officielle d'identité française avec photographie : carte nationale d'identité, passeport (Art. R.*112-4 du code du service national).
- Un stylo.



Programme de la journée

Les thèmes ci-dessous seront développés tout au long de la journée :

- * nous vivons dans un monde instable : une défense nécessaire,
- * une réponse adaptée : notre appareil de défense,
- * vous avez un rôle à jouer : un engagement citoyen.

Vous serez également soumis à une évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française, vous bénéficierez d'une sensibilisation à la sécurité routière et, sur certains sites, vous pourrez :

- * visiter des installations militaires,
- * assister à des présentations de matériels, des témoignages.

Une collation en matinée et le déjeuner vous seront offerts.

D'une durée de huit heures trente minutes à partir de l'heure figurant sur votre convocation, la journée se conclura par la remise du certificat individuel de participation.

Discipline et sécurité

Vous serez soumis aux règles de vie en collectivité et au règlement de service intérieur. Si vous ne respectez pas ces règles, vous pourrez être exclu(e) de la session et le certificat individuel de participation ne vous sera pas remis :



« Les appelés du service national doivent respecter les obligations générales suivantes :

- se conformer aux instructions du personnel d'encadrement ;
- prendre soin du matériel et des installations mis à leur disposition ;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres à toute vie en collectivité ;
- s'abstenir d'organiser toute manifestation ou action de propagande philosophique, religieuse, politique ou syndicale et de participer à celles-ci;
- ne pas arborer de signes politiques ou religieux qui, par leur nature, leur caractère ostentatoire, ou les conditions dans lesquelles ils sont portés, constitueraient une manifestation extérieure de provocation, de prosélytisme ou de propagande. »

Articles L. 3512-8 et L.3513-6 du code de la santé publique :

- Interdiction de fumer ou de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif.



Changement d'adresse ou impossibilité de répondre à la présente convocation

- Si votre adresse est différente de celle mentionnée sur cette convocation,
- si vous rencontrez des difficultés pour répondre à la présente convocation,

contactez impérativement votre centre chargé du service national par tout moyen (Internet, téléphone ou courrier) aux coordonnées figurant au dos de cette page, en rappelant votre référence.